# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

| | |
|---|---|
| Commission | |
| Gouvernement | |

# AMENDEMENT

**N º 1066**

présenté par
M. Castellani

---

## ARTICLE 7

Supprimer l'alinéa 2.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Les projets de loi de financement de la sécurité sociale constituent un acte politique majeur. Les députés et les sénateurs doivent pouvoir les examiner dans des délais qui leur permettent de véritablement jouer leur rôle de législateur. Il est donc proposé de revenir sur la réduction des délais prévue par le présent article car elle nuirait à la qualité des débats.